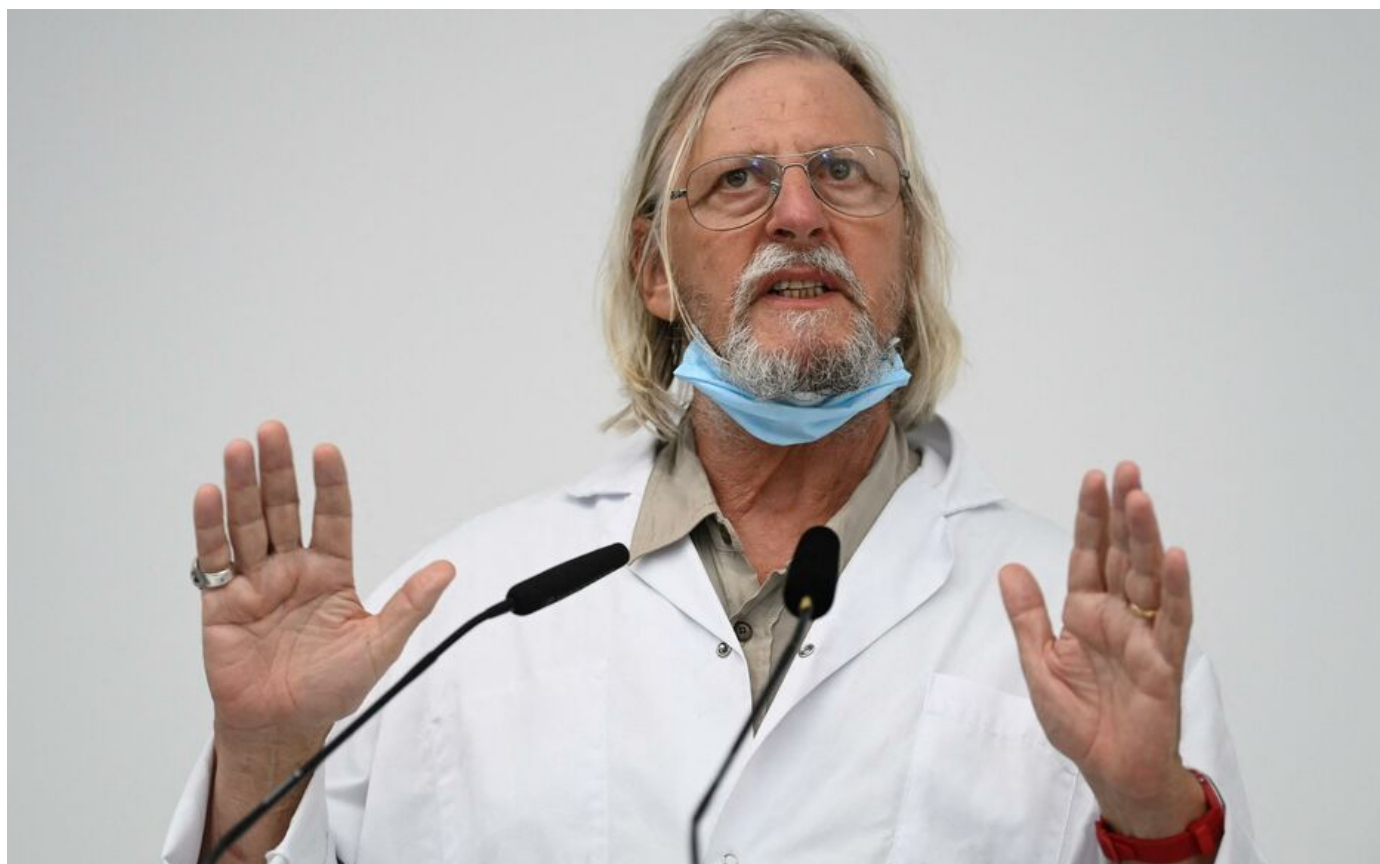


Covid-19 : Didier Raoult reçoit un blâme de l'Ordre des médecins pour avoir vanté un traitement sans «aucune donnée confirmée»

L'infectiologue a aussi « manqué à son devoir de bonne confraternité » en s'exprimant « de manière peu correcte, discourtoise, voire agressive » à l'encontre d'autres médecins, a jugé l'instance.



La Chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine a infligé un blâme au professeur Didier Raoult. AFP/Christophe Simon



Par Le Parisien avec AFP



Le 7 décembre 2021 à 12h07, modifié le 7 décembre 2021 à 12h21

4

On savait la décision de l'instance sans connaître ses motivations. C'est désormais chose faite : la Chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine a [infligé un blâme au professeur Didier Raoult](#) pour avoir communiqué « des informations qui ne s'appuyaient sur aucune donnée confirmée ».

informations qui ne s'appuyaient sur aucune donnée confirmée » en promouvant [l'hydroxychloroquine](#) comme traitement contre le Covid-19, a-t-elle justifié dans sa décision transmise mardi à l'AFP.

« Le professeur Raoult a, au travers de différents médias et notamment sa propre chaîne au sein du média YouTube, donné des informations qui ne s'appuyaient sur aucune donnée confirmée, sans faire preuve de la prudence nécessaire alors qu'ont existé très rapidement de profondes incertitudes sur les traitements appropriés au Covid-19 », a détaillé l'instance basée à Bordeaux.

À lire aussi [Étude falsifiée, essais sauvages... 5 minutes pour comprendre les soupçons qui pèsent sur Didier Raoult](#)

La chambre considère ainsi que l'infectiologue de Marseille a enfreint [l'article 12 du code de déontologie](#), qui oblige les médecins à communiquer avec « prudence » auprès du grand public et sur la base de « données » scientifiques « confirmées ». La chambre retient encore que Didier Raoult a « divulgué dans les milieux médicaux un procédé nouveau de traitement insuffisamment éprouvé » sans les « réserves qui s'imposaient ».

Pas de prises de « risque injustifié », selon la Chambre

Didier Raoult a aussi « manqué à son devoir de bonne confraternité » en s'exprimant « de manière peu correcte, discourtoise, voire agressive » à l'encontre d'autres médecins, ajoute la chambre, dont le blâme, infligé vendredi à l'infectiologue marseillais, est susceptible d'appel. Le Conseil national de l'Ordre des médecins doit se réunir jeudi pour discuter d'un « éventuel appel », a d'ailleurs indiqué ce mardi son service de presse à l'AFP, sans faire de commentaire supplémentaire.

En revanche, la Chambre n'a pas retenu les accusations de « charlatanisme » et de prises de « risque injustifié » pour avoir [prescrit ce traitement à des patients, malgré son absence d'effet prouvé](#). Le « Pr Raoult n'a fait courir à ses patients aucun risque injustifié en prescrivant l'hydroxychloroquine aux doses habituellement préconisées », estime-t-elle encore.

Une « victoire » selon l'avocat de Didier Raoult, Me Fabrice Di Vizio, qui se « satisfait » de cette décision. « L'accusation majeure dans ce dossier, et c'est quand même pas rien, c'est qu'il avait tué des patients » et la chambre considère qu' « il n'a fait courir à ses patients aucun risque injustifié », a souligné Me Di Vizio auprès de l'AFP.

« C'est une décision qui ménage l'honneur de tous. Je peux continuer à faire mon métier et le conseil de l'Ordre ne se désavoue pas », avait réagi Didier Raoult vendredi auprès du [Parisien-Aujourd'hui en France](#), après l'annonce d'un blâme par l'instance.

Dans la rubrique Santé

Dans les Yvelines, près de 800 nouveaux cas de Covid par jour mais une tension hospitalière limitée

Covid-19 : pas d'« explosion » des cas à l'école mais simplement une hausse des tests, selon Blanquer

Abonnés Covid-19: pourquoi tant de mesures à destination des enfants, pourtant peu à risque ?

 VOIR LES COMMENTAIRES

Société

Dans les Yvelines, près de 800 nouveaux cas de Covid par jour mais une tension hospitalière limitée

Vaccination des enfants, immeuble effondré dans le Var et dopage dans le hippisme : les infos à retenir ce midi

Peut-on vivre sans voiture ?



Télétravail : «J'ai demandé à l'Inspection du travail de reprendre ses contrôles», prévient Elisabeth Borne

Abonnés Vaccination des jeunes enfants contre le Covid : pourquoi les pays avancent à des rythmes différents

La tempête Barra touche le nord-ouest et le nord de la France

Dans les Émirats arabes unis, le week-end passe au samedi-dimanche

Guerre d'Algérie : dans l'Eure, un ancien Harki se bat pour la légion d'honneur